

---

## Séance du 26 mars 2026

---

Date de la convocation  
**20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard DOINEL, Maire.

Date de l'affichage du compte-rendu de la séance :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DOINEL Richard	FOURE Gérard	SERET Pauline
LEFEVRE Gérard	LEBRUN Claude	FOURE Maxime
SACLEUX Florence	CARPENTIER Elise	FROIDURE James
MAILLOT Mickael	BONNEROY Dominique	ROUX Alain
DUBOIS Magali	HODENCQ Ophélie	
VAN DE MOORTELE Antoine		
LESTERLIN Maryvonne		

A 19h05, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : DU PASSAGE Véronique, LAPOSTOLLE Sophie, VERHAEGHE Patricia

Sophie LAPOSTOLLE a donné pouvoir à Magali DUBOIS  
Patricia VERHAEGHE a donné pouvoir à Alain ROUX

Monsieur Antoine VAN DE MOORTELE a été nommé secrétaire de séance,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les points suivants à l'ordre du jour :  
Désignation des membres du CCAS d'Hornoy, délégation de fonction du Maire aux adjoints et les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et Maires délégués
  2. Compétences déléguées au Maire par le Conseil
  3. Mise en place des diverses commissions communales
  4. Désignation des représentants au SIAEP
  5. Désignation des représentants TRINOVAL
  6. Désignation des représentants TERRITOIRE ENERGIE 80
  7. Délégation du CNAS
- Ajout de 3 points à l'ordre du jour :
8. Désignation des membres du CCAS d'Hornoy
  9. Délégation de fonction du Maire aux adjoints
  10. Subventions

Questions diverses

## **1- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET MAIRES DELEGUES - N°2026-14**

Le Conseil Municipal, pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, à l'élection du maire et des adjoints, en séance du 20 mars 2026,

Considérant que le Conseil Municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints ;

Considérant qu'il convient de fixer l'indemnité du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire, conformément aux articles L.2323-23-1 et L.2323-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, décide d'attribuer à compter du 20 mars 2026, date d'installation du conseil municipal, du maire, des adjoints et des maires délégués, le montant des indemnités aux taux suivants, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées. Ces indemnités sont assujetties à cotisations CSG, CRDS et IRCANTEC.

- Le Maire : Richard DOINEL : 47.44 % de l'indice 1027, soit 1.950.03€ brut par mois.

- Les Adjoints :

- LEFEVRE Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint
- SACLEUX Florence, 2<sup>e</sup> adjointe
- MAILLOT Mickaël, 3<sup>e</sup> adjoint
- DUBOIS Magali, 4<sup>e</sup> adjointe
- VANDEMOORTELE Antoine, 5<sup>e</sup> adjoint

16.54 % de l'indice 1027, soit 679.88 € brut par mois,  
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- Les Maires délégués :

- CARPENTIER Élise : Maire délégué BOISRAULT
- FOURÉ Maxime : Maire délégué SELINCOURT
- LEBRUN Claude : Maire délégué ORIVAL
- DU PASSAGE Véronique : Maire délégué TRONCHOY/BOUL/BEZ
- BONNEROY Dominique : Maire délégué LINCHEUX/HALLIVILLERS

6.45 % de l'indice 1027, soit 265.13€ brut par mois

Soit une enveloppe totale de 6 675.07€ mensuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord avec 14 voix pour, 1voix contre (M. Froidure) et 2 abstentions ((dont 1 pouvoir), Mme Verhaeghe et M. Roux)

## **2- COMPETENCES DELEGUEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL : - N°2026-15**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1er** : décide que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil :

1. de fixer, dans les limites d'un montant de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. de passer les contrats d'assurance ;
5. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
11. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
12. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs ;
13. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux uniquement pour les dommages matériels ; à hauteur de 300 €.
14. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

**Article 2** : autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci.

**Article 3** : prend acte que cette délibération est à tout moment révocable.

**Article 4** : prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

### **3- MISE EN PLACE DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES : - N°2026-16**

#### **AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS COMMERCANTS**

*Référent : DOINEL Richard*

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| - CARPENTIER Elise | - FOURE Maxime      |
| - FROIDURE James   | - SACLEUX Florence  |
| - DUBOIS Magali    | - LAPOSTOLLE Sophie |

#### **VOIRIES RURALES, COMMUNALES-CARRIERES, BOIS – FONCIER AGRICOL**

*Référent : VAN DE MOORTELE Antoine*

- |                      |                   |                  |
|----------------------|-------------------|------------------|
| - SERET Pauline      | - MAILLOT Mickael | - LEFEVRE Gérard |
| - BONNEROY Dominique | - LEBRUN Claude   |                  |
| - FOURE Gérard       | - FOURE Maxime    |                  |

## **FINANCES**

Référent : *DOINEL Richard*

- tous les membres du conseil municipal

## **PERSONNEL**

Référente : *SACLEUX Florence*

- LESTERLIN Maryvonne
- VAN DE MOORTELE Antoine
- FOURE Maxime
- LEFEVRE Gérard
- MAILLOT Mickaël
- DOINEL Richard

## **FETES ET CEREMONIES - CULTURE**

Référente : *DUBOIS Magali*

- BONNEROY Dominique
- FOURE Gérard
- DOINEL Richard
- LEBRUN Claude

## **ACTION SOCIALE**

Référente : *LESTERLIN Maryvonne*

- CARPENTIER Elise
- SACLEUX Florence
- MAILLOT Mickaël
- DOINEL Richard
- DUBOIS Magali
- LAPOSTOLLE Sophie

## **ESPACE VERT – FLEURISSEMENT- CADRE DE VIE**

Référente : *SERET Pauline*

- LESTERLIN Maryvonne
- HODENCQ Ophélie
- DUBOIS Magali
- VAN DE MOORTELE Antoine
- BONNEROY Dominique

## **JEUNESSE**

Référente : *DUBOIS Magali*

- BONNEROY Dominique
- FOURE Gérard
- DOINEL Richard
- SACLEUX Florence

## **PATRIMOINE CULTUREL**

Référente : *DU PASSAGE Véronique*

- LEFEVRE Gérard
- SERET Pauline
- LESTERLIN Maryvonne
- VERHAEGHE Patricia

## **BATIMENTS – TRAVAUX – URBANISME – RESEAUX**

Référent : *LEFEVRE Gérard*

- CARPENTIER Elise
- MAILLOT Mickaël
- VAN DE MOORTELE Antoine
- HODENCQ Ophélie
- BONNEROY Dominique
- FOURE Gérard
- DOINEL Richard
- SERET Pauline

## **ATTRIBUTION LOGEMENTS**

Référent : *FOURÉ Maxime*

- SACLEUX Florence
- DUBOIS Magali
- HODENCQ Ophélie

## **CIMETIERES**

Référent : *LEBRUN Claude*

- HODENCQ Ophélie
- MAILLOT Mickaël
- VAN DE MOORTELE Antoine
- FOURÉ Gérard

## **COMMUNICATION**

Référent : *DUBOIS Magali*

- DOINEL Richard
- SACLEUX Florence
- VAN DE MOORTELE Antoine
- DU PASSAGE Véronique
- LESTERLIN Maryvonne

## **ETUDE SECURITAIRE - CIRCULATION**

Référent : *DOINEL Richard*

- VAN DE MOORTELE Antoine
- LEFEVRE Gérard
- MAILLOT Mickaël
- FOURÉ Gérard
- LEBRUN Claude

## **EOLIEN**

Référent : *DOINEL Richard*

- BONNEROY Dominique
- LEBRUN Claude
- DU PASSAGE Véronique
- FOURÉ Gérard
- LAPOSTOLLE Sophie
- VERHAEGHE Patricia

### **4- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIAEP: N°2026-17**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants au SIAEP du Liger et de la Bresle.

Sont candidats aux deux postes de délégués titulaires :

Madame Maryvonne LESTERLIN

Monsieur Gérard FOURÉ

Sont candidats aux deux postes de délégués suppléants :

Madame Pauline SERET

Monsieur Antoine VAN DE MOORTELE

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 18

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu

Madame Maryvonne LESTERLIN 18 voix

Monsieur Gérard FOURÉ 18 voix

Madame Pauline SERET 18 voix  
Monsieur Antoine VAN DE MOORTELE 18 voix

Madame Maryvonne LESTERLIN et Monsieur Gérard FOURÉ, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires au SIAEP du Liger et de la Bresle.

Madame Pauline SERET et Monsieur Antoine VAN DE MOORTELE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants au SIAEP du Liger et de la Bresle.

#### **5- DESIGNATION DES REPRESENTANTS TRINOVAL :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un suppléant au Syndicat Mixte TRINOVAL.

Sont candidats

Titulaire : Monsieur Alain ROUX

Suppléant : Monsieur Gérard FOURE

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 18

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

Monsieur Alain ROUX 18 voix

Monsieur Gérard FOURE 18 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Alain ROUX a été proclamé délégué titulaire et Monsieur Gérard FOURE, délégué suppléant à TRINOVAL.

Toutefois, après vérification, il apparaît que cette désignation des représentants TRINOVAL ne pouvait valablement faire l'objet d'un vote lors de la présente séance car ils sont désignés au sein du conseil communautaire.

En conséquence, il est précisé que ce vote est dépourvu de portée juridique et ne saurait donner lieu à l'adoption d'une délibération.

#### **6- DESIGNATION DES REPRESENTANTS TERRITOIRE ENERGIE 80 : N°2026-18**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'élire deux délégués de TE80.

Sont candidats aux deux postes de délégués :

Monsieur Richard DOINEL

Monsieur Claude LEBRUN

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 18

Bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

Monsieur Richard DOINEL 18 voix  
Monsieur Claude LEBRUN 18 voix

Monsieur Richard DOINEL et Monsieur Claude LEBRUN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués de TE 80.

#### **7- DELEGATION DU CNAS: N°2026-19**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'élire un délégué élu et un délégué agent au Comité National d'Action Sociale.

Sont candidats :

Madame Florence SACLEUX en tant qu'élue et Mme Ludivine LANGLET en tant qu'agent

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)  
Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 18  
Bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 18

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées au CNAS : Madame Florence SACLEUX en tant qu'élue et Mme Ludivine LANGLET en tant qu'agent.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les obsèques de M. Du Passage auront lieu samedi à 14 heures.

À cette occasion, Monsieur le Maire transmet un mot de condoléances qui a été rédigé au nom du Conseil municipal, afin que chaque élu puisse y apposer sa signature.

Monsieur le Maire demande 1 minute de silence et de recueillement.

#### **8- DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS D'HORNOY: N°2026-21**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Il propose de procéder à l'élection de ces 4 membres, au scrutin secret.

Considérant les candidats suivants :

- Madame Florence SACLEUX
- Monsieur Mickaël MAILLOT
- Monsieur Gérard FOURE
- Madame Maryvonne LESTERLIN

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	18 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	18
Bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18

Ont obtenu :

- Madame Florence SACLEUX	18 voix
- Monsieur Mickaël MAILLOT	18 voix
- Monsieur Gérard FOURE	18 voix
- Madame Maryvonne LESTERLIN	18 voix

Madame Florence SACLEUX, Monsieur Mickaël MAILLOT, Monsieur Gérard FOURÉ, Madame Maryvonne LESTERLIN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

De même, les membres suivants ont été désignés par Monsieur le Maire :

- Mme Martine LAMI
- Mme Bernadette BOULONGNE
- Mme Céline SINOQUET
- Mme Marjorie PONCHON

#### **9 - DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE AUX ADJOINTS: N°2026-20**

Le Maire de la Commune d'Hornoy-le-Bourg,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonctions,

Arrête que sont déléguées à Messieurs et Mesdames les adjoints, les attributions suivantes :

M. Gérard LEFEVRE, 1<sup>er</sup> adjoint :

- Finances
- Urbanisme
- Cimetière
- Attribution des logements
- Bâtiments
- Circulation
- Réseaux

Mme Florence SACLEUX, 2<sup>ème</sup> adjointe :

- Personnel
- Finances
- Urbanisme
- Cimetière
- Attribution des logements
- Bâtiments
- Circulation

- Action sociale
- Aînés

M. Mickaël MAILLOT, 3<sup>ème</sup> adjoint :

- Attribution des logements
- Action sociale
- Aînés
- Espace vert
- Cadre de vie
- Fêtes et cérémonies
- Associations

Mme Magali DUBOIS, 4<sup>ème</sup> adjointe:

- Cadre de vie
- Fêtes et cérémonies
- Culture
- Espace vert
- Associations
- Action social
- Aînés
- Jeunesse

M. Antoine VAN DE MOORTELE, 5<sup>ème</sup> adjoint

- Bâtiments
- Travaux
- Urbanisme
- Circulation réseaux
- Cimetières
- Aménagement
- Développement économique
- Relation avec les commerçants

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

**10 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : N°2026-22**

Monsieur le Maire donne lecture des subventions demandées :

<b>Comité des fêtes de Lincheux</b>		<b>Club de judo</b>	
	534 euros	Année 2025	400 euros
<b>La boule Hornoyenne</b>		<b>Société de chasse</b>	
Remboursement de salle Année 2025	246 euros	Remboursement de salle Année 2025	246 euros
<b>Les lutinous Picards</b>			
Remboursement MDJ 2026	246 euros		

Le club des anciens combattants a sollicité une subvention de 600 € pour l'année en cours, contre 200 € attribués précédemment.

Après examen de la demande, le conseil municipal a proposé deux montants : 300 € et 400 €.

Lors du vote :

- 4 élus se sont prononcés en faveur d'une subvention de 400 € ;

- 10 élus se sont prononcés en faveur d'une subvention de 300 €.

La proposition de 300 € est donc adoptée à la majorité.

Par ailleurs, le conseil municipal indique qu'un effort complémentaire pourra être envisagé pour participer à l'achat de matériel, sur présentation de devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, **ACCEPTENT à l'unanimité** le versement de ces subventions.

Madame LESTERLIN signale que le comité des fêtes de BEZENCOURT a été dissous.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une demande de participation financière pour un voyage scolaire a été évoquée. Celle-ci sera transmise au CCAS. Toutefois, il est nécessaire d'obtenir des informations complémentaires afin de pouvoir étudier cette demande.

M. Fouré Maxime souhaite obtenir un état des impayés de loyers communaux sur la commune de Selincourt, ainsi qu'un suivi des renouvellements de baux.

De plus, une problématique se pose avec les personnes résidants au 27 grande rue à Selincourt.

M. Doinel souhaite étudier la possibilité de trouver un nouveau terrain pour accueillir la manifestation « Viking ».

M. Roux indique avoir été contacté par le boucher, M. Debon, qui souhaite être rappelé.

M. Maillot s'interroge sur la reprise de concession à Gouy-l'Hôpital. M. Froidure précise qu'un terrain dédié ainsi qu'un parking ont été acquis en vue de la création du nouveau cimetière.

Mme Carpentier signale qu'un arbre est tombé dans le tour de ville à Boisrault et qu'il est nécessaire de procéder à sa coupe.

Mme Carpentier (Boisrault) souhaite connaître le déroulement prévu pour la cérémonie du 8 mai.

M. Doinel propose l'organisation d'une manifestation d'ampleur, qui se tiendrait chaque année dans un village différent d'Hornoy-le-Bourg disposant d'un monument aux morts. Les fleurs sont financées par la commune.

La séance est levée à 21h35